

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 janvier 1958.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'extrême urgence les mesures nécessaires en vue d'empêcher les accidents mortels et les catastrophes dont sont victimes les mineurs de France.

PRÉSENTÉE

Par MM. Nestor CALONNE, Léon DAVID, DUTOIT, ULRICI, DUPIC et les membres du groupe communiste (1) et apparenté (2).

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission de la production industrielle.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les tragédies minières sont devenues de plus en plus fréquentes et la récente catastrophe du puits de Bois-du-Vernes à Blanzay a causé beaucoup d'émotion dans le pays et particulièrement dans la corporation minière.

(1) Ce groupe est composé de : MM. Berlioz, Nestor Calonne, Chaintron, Léon David, Mmes Renée Dervaux, Yvonne Dumont, MM. Dupic, Dutoit, Mme Girault, MM. Waldeck L'Huillier, Namy, Primet, Ulrici.

(2) Apparenté : M. le Général Petit.

La mine tue accidentellement tous les jours. Elle tue encore davantage d'une façon atroce par la silicose. Cette maladie professionnelle se propage de plus en plus.

Les statistiques suivantes, arrêtées fin 1954, sensiblement aggravées encore ces dernières années, donnent la preuve de l'affirmation énoncée ci-dessus.

	NOMBRE D'OUVRIERS			NOMBRE D'ACCIDENTS Arrêt plus de 4 jours.			I N C A P A C I T E permanente.		
	Fond.	Jour.	Ensemble	Fond.	Jour.	Ensemble	Fond.	Jour.	Ensemble
1935 ...	147.760	71.220	219.380	63.987	8.568	72.555	1.972	412	2.384
1954 ...	154.274	69.779	224.053	88.266	12.031	100.297	5.524	931	6.455

Le nombre d'accidents mortels qui s'est élevé à 187 en 1935 est passé à 679 en 1954 (dont environ 500 décédés de la silicose).

Les causes de cette situation résident d'une part dans l'accentuation des cadences de production et d'autre part dans la non-observation des règlements d'exploitation et des mesures concernant la sécurité et l'hygiène.

C'est pourquoi le groupe communiste vous propose d'adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour opérer une refonte de l'inspection du travail dans les mines par l'institution d'un organisme de collaboration entre cette inspection et les délégués mineurs, investi d'attributions et de prérogatives lui permettant d'exercer un contrôle efficace sur la sécurité et l'hygiène